

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Isabel-Peron-s-est-vu-notifier-son-second-mandat-d-arret-international>

Isabel Peron s'est vu notifier son second mandat d'arrêt international.

- Notre Amérique - Terrorisme d'Etat - Argentine -

Date de mise en ligne : vendredi 26 janvier 2007

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Par l'Agence France-Presse

Madrid, Le jeudi 25 janvier 2007

L'ex-présidente argentine, Isabel Peron, s'est vu notifier jeudi à Madrid un second mandat d'arrêt international lancé par la justice argentine, dans le cadre d'une enquête sur les crimes commis sous son mandat (1974-76) par l'organisation d'extrême droite Triple A, a-t-on appris de source judiciaire.

L'ancienne présidente a été amenée discrètement jeudi matin sous escorte policière devant le juge Juan del Olmo de l'Audience nationale, lequel lui a notifié cette deuxième demande d'extradition.

Le magistrat lui a également confirmé l'assignation à résidence à laquelle « Isabelita » est soumise depuis la notification d'un premier mandat d'arrêt.

Dans le cadre de cette assignation, Isabel Peron a l'obligation de se présenter devant un juge tous les 15 jours.

L'ex-présidente, âgée de 75 ans, a été assignée à résidence le 12 janvier à son domicile espagnol, près de Madrid, après avoir été arrêtée en vertu d'un premier mandat d'arrêt délivré par un juge argentin enquêtant sur la disparition d'un opposant en 1976 sous sa présidence.

Mme Peron qui vit en Espagne depuis 20 ans, avait refusé à cette occasion son extradition.

Le second mandat d'arrêt international a été délivré par le juge fédéral argentin Norberto Oyarbide qui enquête sur les crimes commis par une organisation para-policière d'extrême droite, la Triple A, créée par l'un de ses ministres pendant son mandat.

Les autorités espagnoles attendent désormais les deux demandes officielles d'extradition de la part des autorités argentines, pour décider ou non d'extrader l'ex-présidente vers Buenos Aires.

Cette procédure pourrait prendre plusieurs mois. Il reviendra au conseil des ministres espagnol de décider formellement d'extrader ou non Mme Peron.

L'Argentine dispose d'environ 40 jours pour fournir tous les documents nécessaires aux autorités judiciaires espagnoles justifiant les deux demandes d'extradition.

Le juge fédéral argentin Norberto Oyarbide, chargé d'une vaste enquête sur le mouvement Triple A (Alliance anticommuniste argentine) considéré comme responsable de 1.500 assassinats dans les années 70, souhaite examiner le rôle de Mme Peron dans ces exactions.

Ces dernières, considérées comme des crimes contre l'humanité par la justice argentine, ne sont pas prescriptibles.

L'éminence grise du gouvernement de Mme Peron, le ministre du Bien-être social Jose Lopez Vega, était alors à la tête de cette organisation créée par les plus extrémistes de la droite péroniste pour liquider des opposants de gauche.

Isabel Peron s'est vu notifier son second mandat d'arrêt international.

Ces exactions ont débuté sous le troisième mandat de Juan Peron (1973-1974), mais surtout sous celui de sa veuve Isabel, de son vrai nom Maria Estela Martinez. Elue vice-présidente en 1973 aux côtés de son mari, Isabel Peron a été intronisée présidente à la mort de ce dernier en 1974 avant d'être renversée par les militaires en 1976.